

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201905222-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 19/06/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 29/05/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201905222/1/1	MI/19/B3c/Pb/Cd/2/2	Miel	Miel			27/05/19	Ambiante	Non

## Echantillon : 201905222/1/1

MI/19/B3c/Pb/Cd/2/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Cadmium</b> Mét.int. CS10M280 selon ANSES CIME12-Miel Date d'analyse: 04/06/19	<= 0.01	0,005	0,01
<b>Plomb</b> Mét.int. CS10M280 selon ANSES CIME12-Miel Date d'analyse: 04/06/19	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906041-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 06/06/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906041/1/1	MI/19/B1/AN/3/4	Miel	Miel			03/05/19	Ambiante	Non

**Echantillon : 201906041/1/1**

MI/19/B1/AN/3/4

Analyse	Résultat	ccBeta
<b>Antimicrobiens (2019/ST022)</b> <b>Méthode ANSES selon kit AM II Randox</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	Aucun des antibiotiques recherchés n'a été détecté	
<b>Ceftiofur (2019/ST022)</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	< Seuil de suspicion	10 µg/kg
<b>Quinolones (2019/ST022)</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	< Seuil de suspicion	150 µg/kg
<b>Streptomycine - DHS (2019/ST022)</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
<b>Tétracyclines (2019/ST022)</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
<b>Thiamphénicol - Florfénicol (2019/ST022)</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	< Seuil de suspicion	6 µg/kg
<b>Tylosine - Tilmosine (2019/ST022)</b> <b>Date d'analyse: 17/07/19</b>	< Seuil de suspicion	10 µg/kg

**Les analyses portant la mention 2019/ST022 ont été sous-traitées à: ANSES FOUGERE**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906042-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 06/06/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906042/1/1	MI/19/A6/NF/1/1	Miel	Miel			20/05/19	Ambiante	Non

## Echantillon : 201906042/1/1

MI/19/A6/NF/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)
Nitrofuranes (2019/ST022) selon Date d'analyse: 31/07/19	Aucune des molécules recherchées (selon la liste ) n'a été détectée

**Les analyses portant la mention 2019/ST022 ont été sous-traitées à: ANSES FOUGERE**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906137-001**

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 19/06/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201906137/1/1	MI/19/A6/CH/1/1	Miel	Miel		/	08/06/19	Ambiante	Non

**Echantillon : 201906137/1/1**

MI/19/A6/CH/1/1

Analyse	Résultat (en µg/kg)	CC alpha (en µg/kg)
Chloramphénicol (2019/ST022) LC - MS/MS - LMV/06/01 Date d'analyse: 19/07/19	< 0.047	0.047

**Les analyses portant la mention 2019/ST022 ont été sous-traitées à: ANSES FOUGERE**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.



Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201906137-002**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 19/06/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

Numéro échantillon	Identification	Prélèvement	Date prélèvement	Origine	DLC	Température réception	Congélation LNC
201906137/2/1	MI/19/B3a/B3b/B2 c/1/2		05/06/19			Ambiante	Non
201906137/3/1	MI/19/B3a/B3b/B2 c/2/2		10/06/19			Ambiante	Non

**Echantillon : 201906137/2/1**

prélevé le 05/06/2019

MI/19/B3a/B3b/B2c/1/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2019/ST022)</b> LC - MS/MS Date d'analyse: 22/07/19	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste ANSES miel , est disponible sur demande.

Commentaires sur l'échantillon :

**Echantillon : 201906137/3/1**

prélevé le 10/06/2019

MI/19/B3a/B3b/B2c/2/2

Analyse	Résultat (en mg/kg)
<b>Pesticides multi résidus (2019/ST022)</b> LC - MS/MS Date d'analyse: 22/07/19	Aucune des molécules recherchées n'a été détectée. La liste des molécules recherchées pour cet échantillon, issue de la liste ANSES miel , est disponible sur demande.

Commentaires sur l'échantillon :

**Les analyses portant la mention 2019/ST022 ont été sous-traitées à: ANSES SOPHIA ANTIPOLIS**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur &amp; Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification &amp; type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201907005-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 01/07/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201907005/1/1	MI/19/B1/AN/4/4	Miel	Miel			24/06/19	Ambiante	Non

## Echantillon : 201907005/1/1

MI/19/B1/AN/4/4

Analyse	Résultat	ccBeta
Antimicrobiens (2019/ST022) Méthode ANSES selon kit AM II Randox Date d'analyse: 17/07/19	Aucun des antibiotiques recherchés n'a été détecté	
Ceftiofur (2019/ST022) Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	10 µg/kg
Quinolones (2019/ST022) Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	150 µg/kg
Streptomycine - DHS (2019/ST022) Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
Tétracyclines (2019/ST022) Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
Thiamphénicol - Florfénicol (2019/ST022) Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	6 µg/kg
Tylosine - Tilmicosine (2019/ST022) Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	10 µg/kg

Les analyses portant la mention 2019/ST022 ont été sous-traitées à: ANSES FOUGERE

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201904053-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 11/09/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 05/04/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201904053/1/1	MI/19/B1/AN/1/4	Miel	Miel			22/03/19	Ambiante	Non
201904053/2/1	MI/19/B1/AN/2/4	Miel	Miel			22/03/19	Ambiante	Non

**Echantillon : 201904053/1/1**

MI/19/B1/AN/1/4

Analyse	Résultat	ccBeta
<b>Antimicrobiens (2019/ST022)</b> Méthode ANSES selon kit AM II Randox Date d'analyse: 17/07/19	Aucun des antibiotiques recherchés n'a été détecté	
<b>Ceftiofur (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	10 µg/kg
<b>Quinolones (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	150 µg/kg
<b>Streptomycine - DHS (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
<b>Tétracyclines (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
<b>Thiamphénicol - Florfénicol (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	6 µg/kg
<b>Tylosine - Tilmicosine (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	10 µg/kg

**Echantillon : 201904053/2/1**

MI/19/B1/AN/2/4

Analyse	Résultat	ccBeta
<b>Antimicrobiens (2019/ST022)</b> Méthode ANSES selon kit AM II Randox Date d'analyse: 17/07/19	Aucun des antibiotiques recherchés n'a été détecté	
<b>Ceftiofur (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	10 µg/kg
<b>Quinolones (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	150 µg/kg
<b>Streptomycine - DHS (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
<b>Tétracyclines (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	30 µg/kg
<b>Thiamphénicol - Florfénicol (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	6 µg/kg
<b>Tylosine - Tilmicosine (2019/ST022)</b> Date d'analyse: 17/07/19	< Seuil de suspicion	10 µg/kg

**Les analyses portant la mention 2019/ST022 ont été sous-traitées à: ANSES FOUGERE**

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Laboratoire de Nouvelle-Calédonie (LNC)**

**RAPPORT D'ANALYSE n° RA201904054-001**

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA  
BP 256  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date d'émission:** 19/06/2019

**Nom et adresse du prescripteur :**

SIVAP SSA  
2 rue Félix Russeil  
98845 NOUMEA CEDEX

**Date de réception :** 05/04/2019

**Commémoratifs :** PSPC 2019 - Miel.

**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201904054/1/1	MI/19/B3c/Pb/Cd/1/2	Miel	Miel			22/03/19	Ambiante	Non



## Echantillon : 201904054/1/1

MI/19/B3c/Pb/Cd/1/2

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
<b>Cadmium</b> Mét.int. CS10M280 selon ANSES CIME12-Miel Date d'analyse: 04/06/19	<= 0.01	0,005	0,01
<b>Plomb</b> Mét.int. CS10M280 selon ANSES CIME12-Miel Date d'analyse: 04/06/19	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique



Validation du rapport



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.